

Cadre réservé à la MACSF

 Conseiller

 Agence

Signature du Conseiller

- RES Multisupport RFPA Retraite Madelin
 RES Capitalisation RES Retraite RES Capi

À adresser à la MACSF épargne retraite - Service Gestion - 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 60300 - 92919 LA DÉFENSE CEDEX ou à l'aide du dépôt de document depuis votre espace personnel sur le site macsf.fr

- Consultez et gérez vos contrats depuis votre espace personnel sécurisé sur www.macsf.fr
- Nos conseillers sont à votre disposition au



Pour être pris en compte, le formulaire doit être intégralement complété par l'Adhérent/Assuré / Le Souscripteur / l'Adhérent. L'Assureur doit également disposer de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité recto/verso, passeport) de l'Adhérent/Assuré / du Souscripteur / de l'Adhérent.

Référence de l'adhésion / du contrat : N° de sociétaire : N° de contrat : N° d'ordre :

Je soussigné(e) : M. Mme

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms :

Adresse e-mail : Tél. mobile :

MISE EN PLACE **MODIFICATION** **SUPPRESSION**

• Montant des cotisations

Pour le contrat RES Multisupport

Montant de chaque cotisation : euros (minimum 30€)

Pour les contrats RES Capi et RES Capitalisation

Montant de chaque cotisation : euros (minimum 200€)

Pour le contrat RFPA Retraite Madelin

Cotisation annuelle de l'année* : euros

C'est à partir du montant de la cotisation annuelle que le montant des prélèvements est automatiquement calculé.

L'année de la mise en place du prélèvement automatique, le montant de votre prélèvement correspond à la cotisation annuelle diminuée des éventuelles cotisations versées dans l'année en cours en tenant compte du nombre de prélèvements restant à verser dans l'année (minimum de 30€ par prélèvement).

Attention : l'année de la mise en place du prélèvement, le montant peut être sensiblement plus élevé qu'attendu en fonction du mois de la mise en place du prélèvement.

* Le montant de la cotisation annuelle doit être compris entre le minimum et le maximum de la convention retenue. Vous retrouvez ces montants sur la lettre d'appel de cotisation que vous recevez au début de chaque année ainsi que sur votre Espace membre sur macsf.fr.

Pour le contrat RES Retraite

Montant de chaque cotisation : euros (minimum 30€)

Fiscalité à l'entrée :

FISCALITÉ À L'ENTRÉE	RÉPARTITION DE MES COTISATIONS COMPLÉMENTAIRES
Déductible du revenu imposable	%
Non déductible	%
Total	100 %

- Pour les professions libérales :
- Déductibilité « Madelin » / article 154 bis du CGI (formulaire 2035)
 - Déductibilité « PERP » / article 163 quater viciés du CGI (formulaire 2042)

Un seul choix possible, par défaut option déductibilité « Madelin ».

Pour les cotisations suivantes ces choix s'appliqueront par défaut sauf demande spécifique de votre part.

• **Périodicité des cotisations :** Mensuelle Trimestrielle Semestrielle

• **Répartition des cotisations** (uniquement si vous avez choisi le profil Libre) :

NOM DU SUPPORT SÉLECTIONNÉ	POURCENTAGES ENTIERS
Fonds en euros	%
Médi Monétaire	%
DNCA Invest Alpha Bonds A**	%
Carmignac Patrimoine A	%
DWS Concept Kaldemorgen	%
DWS Top Dividende	%
Eurose	%
JPM Global Income A	%
Médi Convertibles	%
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	%
Insertion Emplois Dynamique*	%
JPM US Select Equity Plus A	%
Médi Emergents	%
Pictet Global Megatrend Selection	%
Sycomore Sélection Responsable	%
Candriam Equities L Biotechnology	%
Médi Actions	%
Médi Immobilier	%
OFI Precious Metals**	%
Schroder Global Energy Transition*	%
Le total doit être égal à :	100 %

* Support non proposé sur le contrat RFPA Retraite Madelin

** Support non proposé sur les contrats RFPA Retraite Madelin et RES Capitalisation

En cas de mise en place ou de modification du prélèvement automatique, la présente demande doit être accompagnée :

- d'un Relevé d'Identité Bancaire à votre nom (ou compte joint) ou professionnel. Les relevés d'identité bancaire au nom d'une société ne peuvent être acceptés que si un document attestant de la prise en charge des cotisations par la société est fourni (attestation de l'expert-comptable ou copie des statuts de la société ou copie d'un procès-verbal d'assemblée générale de la société).
- du mandat de prélèvement SEPA joint, complété et signé.

Conformément aux articles L561-5 et suivants du Code monétaire et financier, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, nous pouvons être amenés à demander toutes pièces justificatives sur l'origine des fonds.

Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à cette opération, de la documentation suivante : notice/note d'information du contrat et de ses annexes, Documents d'Informations Clés (DIC) et annexes SFDR associés à mes choix d'investissement et reconnais que ces derniers sont disponibles sur le site macsf.fr, rubrique Patrimoine et Finance.

Je reconnais être conscient qu'au titre des garanties exprimées en unités de compte, les montants investis sur les supports ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et qu'il existe un risque de perte en capital sur ces supports.

Protection des données personnelles

La MACSF traite vos données personnelles nécessaires à la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance et des services souscrits. Pour en savoir plus et exercer vos droits, consultez notre charte de protection des données personnelles:

<https://www.macsf.fr/Donnees-personnelles>

Fait à : Le :

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT/ASSURÉ / DU SOUSCRIPTEUR / DE L'ADHÉRENT ET/OU DE SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

